



Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg
Chancellerie

Initiation chrétienne des adultes (baptême, confirmation, eucharistie)

- L'Église accueille la demande, pour un ou plusieurs sacrements de l'initiation chrétienne, de toute personne, quelles que soient ses origines ou sa situation de vie, quand celle-ci est formulée personnellement et en toute liberté.
- Il est nécessaire de discerner, dès réception de la demande et tout au long du cheminement, que la liberté du candidat soit bien respectée et que la démarche s'inscrive dans une dynamique ecclésiale en se référant aux notes pastorales du *Rituel de l'Initiation Chrétienne des Adultes* (RICA). Dans la mesure du possible, on veillera à ce que chaque candidat puisse être accompagné par un aîné dans la foi ou un groupe de baptisés en lien avec le service du catéchuménat.
- En règle générale, un cheminement vers les sacrements de l'initiation chrétienne dure au moins une année liturgique complète. Le candidat est accompagné sur son chemin de foi pour une incorporation au Christ. L'accompagnement revêt divers aspects : catéchèse, vie chrétienne, vie ecclésiale et spirituelle. On veillera à célébrer les trois sacrements de l'initiation chrétienne lors de la Veillée pascale.
- Le RICA prévoit différentes étapes liturgiques à célébrer dans la communauté locale ou au niveau diocésain. Chacune d'entre elles permet au candidat de prendre conscience du chemin parcouru et de l'évolution de son statut dans l'Église :
 - la célébration de l'entrée en catéchuménat¹ ;
 - la célébration de l'appel décisif² (1^{er} dimanche de Carême qui précède directement la célébration des sacrements) ;
 - les célébrations des scrutins³ (3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} dimanche de Carême) ;
 - la célébration des sacrements de l'initiation : baptême, confirmation et eucharistie⁴ (Veillée pascale).
- En règle générale, les candidats à la confirmation baptisés dans l'enfance reçoivent la confirmation lors de la célébration diocésaine de la confirmation des adultes.
- Le service du catéchuménat concerné a pour mandat d'accompagner la mise en œuvre du rituel, ainsi que d'aider à discerner des situations de vie particulière.

¹ RICA n° 70 ss.

² Ibid n° 126 ss.

³ Ibid n° 148 ss.

⁴ Ibid n° 202 ss.

Procédures administratives

- En début de chaque année pastorale, les candidats sont annoncés auprès du service cantonal du catéchuménat, qui se charge de coordonner les demandes et les accompagnements. Ce dernier assure également le lien avec la Commission Diocésaine de la Catéchèse et du Catéchuménat (CDCC) qui organise les célébrations diocésaines. Il est également à disposition pour soutenir la mise en œuvre du RICA et ses liturgies.
- Deux mois avant la date prévue de l'appel décisif, il sera demandé aux candidats de remplir le formulaire de présentation⁵. Ce formulaire sera envoyé au service cantonal du catéchuménat des adultes qui est chargé de collecter les dossiers pour les envoyer à la chancellerie diocésaine.

Quant aux candidats à la confirmation baptisés dans l'enfance, il leur sera demandé de remplir le document spécifique⁶, deux mois avant la date prévue de la célébration de la confirmation. Ce formulaire sera envoyé, accompagné du certificat de baptême, au service cantonal du catéchuménat des adultes qui est chargé de collecter les dossiers pour les transmettre à la chancellerie diocésaine.

- La chancellerie diocésaine enverra au prêtre concerné la délégation signée par notre évêque. Il est souhaitable d'attendre la réception de ce document avant de conférer un ou plusieurs des sacrements de l'initiation chrétienne, baptême, confirmation ou eucharistie.
- Après la célébration des sacrements, le prêtre célébrant, le nouveau baptisé, ainsi que le parrain et/ou la marraine, signent le registre des baptêmes de la paroisse de célébration⁷. La notification de baptême doit être adressée sans délai à la chancellerie de l'évêché.
Le formulaire à utiliser est celui du site du diocèse⁸.
Lorsque le sacrement de la confirmation est conféré en paroisse, la notification de ce dernier doit être adressée sans délai à la chancellerie de l'évêché.
Le formulaire à utiliser est celui du site du diocèse⁹.
- Les nouveaux baptisés sont invités à annoncer à leur commune de domicile la nouvelle appartenance religieuse.

Les services du catéchuménat dans nos vicariats épiscopaux :

- [Lausanne](#)
- [Genève](#)
- [Fribourg / Freiburg](#)
- [Neuchâtel](#)

Fribourg, juin 2019

⁵ Demande d'admission à l'appel décisif aux sacrements de l'initiation chrétienne sous :
<https://www.diocese-igf.ch/documents/formulaires/bapteme-entree-dans-leglise.html>

⁶ Inscription d'un adulte en vue de la confirmation sous :
<https://www.diocese-igf.ch/documents/formulaires/confirmation.html>

⁷ Enregistrement du baptême sur le registre de baptême sous :
<https://www.diocese-igf.ch/documents/formulaires/bapteme-entree-dans-leglise.html>

⁸ Rue de Lausanne 86, case postale 512, 1701 Fribourg. Attestation de baptême sous :
<https://www.diocese-igf.ch/documents/formulaires/bapteme-entree-dans-leglise.html>

⁹ Rue de Lausanne 86, case postale 512, 1701 Fribourg. Attestation de confirmation sous :
<https://www.diocese-igf.ch/documents/formulaires/confirmation.html>